



MAIRIE DE DREUX
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 9 FEVRIER 2017

Ville de Dreux

L'an deux mil dix-sept, le neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Dreux, dûment convoqué le trente janvier deux mil dix-sept, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. HAMEL, maire.

Présents : M. HAMEL, Maire ; Mme M'FADDEL NTIDAM, M. LE DORVEN, Mme PHILIPPE, M. POISSON, Mme ROMEZIN, M. ROSSION, Mme LHOMME, M. HIRTI, M. CHAKKAR, adjoints ; Mme MARTIN, M. MAISONS, M. JONNIER, M. GABRIELLI, M. DERBALI, Mme GUERIN, Mme BÄFFET, M. HOMPS, Mme KARADERE, Mme GUILLOT-MARECHAL, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, M. ALIM, M. SOUNI, Mme WILLEMIN, Mme BERDANE IMERRADEN, Mme BARBE, M. MAGER MAURY, Mme DEPECHER-BOULLAIS, M. GAMBUTO, M. TOUAZI, conseillers municipaux.

Excusés : Mme de LA GIRODAY, M. LEMARE, M. LEROUX, M. LE BARBEY, M. BONNEVALLE, qui conformément à l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont désigné respectivement comme mandataire M. LE DORVEN, Mme LHOMME, Mme PHILIPPE, M. HIRTI, M. TOUAZI.

Excusé : M. QERROUANI.

Absents : Mme MAUPAS RABINE, M. GLADCZAK, Mme MAUBOUSSIN, M. GAMBUTO et M. TOUAZI arrivent en cours de séance.

Mme BERDANE-IMERRADEN est désignée secrétaire de séance.

Le Maire

⇒ rend compte des décisions prises en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal

⇒ approuve

- les procès-verbaux des séances de conseil municipal des 6 octobre, 24 novembre et 15 décembre 2016 **(unanimité)**
- le complément du régime indemnitaire au 1^{er} mars 2017 **(unanimité)**
- l'ajustement de l'état des emplois Ville **(unanimité)**
- la cession de l'immeuble sis 129 rue du Bois Sabot **(unanimité)**
- l'application du taux réduit de TVA à plusieurs lots du lotissement du hameau de Malerne **(unanimité)**

⇒ désigne les représentants de la ville de Dreux au sein du GIP Relais Logement : Michaële de LA GIRODAY, Christophe LE DORVEN, Sophie WILLEMIN **(majorité des voix)**

⇒ autorise Monsieur le Maire à verser

- un solde de subvention à l'AAPE Michelet dans le cadre d'une classe extérieure **(unanimité)**
- des acomptes de subvention à l'AAPE Michelet pour les bourses et aides 2017 **(unanimité)**

⇒ autorise Monsieur le Maire à signer

- la convention avec la société musicale de Bû pour la mise à disposition de l'orchestre d'harmonie **(unanimité)**
- la convention de financement d'un contrat unique d'insertion entre l'association club sportif Dreux Football et la ville de Dreux **(unanimité)**
- l'avenant n° 2 au contrat local de santé **(unanimité)**

⇒ donne un avis défavorable au transfert de la compétence plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération du pays de Dreux **(unanimité)**

VU pour être affiché le 14 février 2017 conformément aux dispositions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Gérard HAMEL

